

Procès-Verbal de l'assemblée des délégués (primaire et C.O.) de la FAPEO

le 2 février 2017

Lieu : UOG, 3 place des Grottes, Genève
Heures : de 20h à 22h22

APE membres présentes : Aire, Bernex, Chêne-Bourg, Collex-Bossy, Corsier, Genêts, Grottes, Hermance, Libellules, Meyrin-Cointrin, Onex-Parc, Ouches Jardins du Rhône, Pâquis, Plan-les-Ouates, Saint-Jean/Devin-du-Village, Satigny, Le-Sapay, Versoix, Veyrier-Pinchat,

APE présente observateur : Vernier

APE membres excusées : Bardonnex, Liotard, Onex-Village, Pervenches-Montfalcon, Vieusseux-Franchises

APECO membres présentes : Cayla, Colombières, Drize, Gradelle, Pinchat,

APECO membres excusées : Aubépine, Montbrillant

Comité FAPEO : Laurence Miserez, Alisdair Menzies, Fatima Cilène de Souza, Jacqueline Lashley, Mirella De Fusco Fehlmann, Sandrine Comment

Excusé : Stéphane Proust, Zena Battisti

Présidence de la séance : Anne Thorel Ruegsegger, Secrétaire Générale

Procès-verbal : Corinne Pellet

1. Approbation des PV des AD du 15 septembre (CO) et 13 octobre (EP)
les PV seront approuvés après la présentation de M. Grandjean.

2. Ecole numérique : le point sur les projets et sur les développements de l'école numérique en primaire et au CO. Discussion et questions.

Par M. Manuel Grandjean, directeur du service Ecole et Médias (SEM) au DIP.

M. Manuel Grandjean : Le SEM est chargé de proposer la politique du département dans le domaine de l'innovation, de l'utilisation des outils numériques, et de la mise place des outils utiles aux apprentissages et à l'enseignement.

Il doit aussi participer à la formation continue des enseignants et est partiellement chargé de développer des ressources pédagogiques (essentiellement pour le primaire).

Le SEM a également un rôle de sensibilisation et de prévention pour l'utilisation des outils numériques, en collaboration avec Action & Innocence.

Le développement de l'école numérique depuis 2011, fait l'objet d'un plan directeur qui est public et révisé régulièrement. *

*site de l'école numérique : des vidéos sont disponibles, elles ont été réalisées dans les classes et contiennent des démonstrations des usages des nouvelles technologies.

<http://edu.ge.ch/ecolenumerique/>

Les associations professionnelles des enseignants ont été impliquées dans la consultation de ce plan directeur, mais pas les parents, une lacune qui sera rectifiée lors de la prochaine version, mise à jour tous les 2 ans.

Pour le **primaire**, la situation actuelle est d'un PC par classe, un modèle datant de 20 ans environ, qui n'est plus appropriée.

A l'état « pilote » :

- ✓ des tableaux numériques utilisables par les enseignants et les élèves, l'image est projetée avec la possibilité d'intervenir sur l'image. Sur impulsion des communes lors de rénovation des écoles.
- ✓ L'utilisation de tablettes numériques avec l'avantage, du partage, de l'interaction pour des activités en seul ou en groupe. Mis en place dans les nouvelles écoles, dans le cadre du crédit d'équipement (projet de loi). Le cadre d'utilisation définit, en accord avec le service de l'enseignement, que cet outil n'est pas un moyen unique, mais en plus pour enrichir et diversifier les moyens d'enseignement traditionnels.

Les atouts du numérique dans les classes, sont : l'enrichissement des cours par l'apport de ressources disponibles interactives et visuelles, le renforcement de l'intérêt de l'élève, la diversification des approches et une utilisation autonome.

Cette année encore, un projet de loi devrait être déposé pour équiper les classes de lots de tablettes et du wifi pour la connexion internet. L'activation et la désactivation du wifi installé dans les écoles seront contrôlées par l'enseignant, avec un système de commutateur.

Les cycles d'orientation sont équipés de salles informatiques utilisées pour l'apprentissage des technologies de l'information et de la communication, bureautique qui devrait évoluer vers plus de diversité en lien avec les objectifs du PER.

En classe, depuis cet été, mise en place (encore en cours) d'un système de projection interactif (rétroprojecteur moderne).

En projet, l'équipement progressif de tablettes dans les établissements, wifi + lots de tablettes empruntables par les enseignants pour des activités spécifiques, projet de loi également déposé cette année.

**site « boîte à outils » MITIC principalement destiné aux enseignants, se trouvent des renseignements utiles pour l'utilisation des outils numériques en classe, il est aussi ouvert au public. Les parents peuvent y consulter, par exemple, les images des écrans de prévention qui s'affichent lorsque les écrans sont en veille.

** <http://edu.ge.ch/sem/>,

M. Manuel Grandjean propose aux APE/APECO de poser leurs questions :

FAPEO : qu'en est-il du partage et de la mise en commun de matériel pédagogique utilisé par les enseignants :

M. Grandjean : il existe des dizaines de sites de ressources pour les enseignants, par thématiques ou par discipline. Des sites mutualisés des écoles romandes sont aussi à disposition où figurent des ressources vidéo pour l'enseignement.

Des plateformes collaboratives, au nombre de 4, sont mises à disposition pour que les enseignants travaillent ensemble afin élaborer des ressources ou pour travailler avec les élèves pour leur donner des devoirs ou collaborer à la rédaction d'un texte.

En termes d'équipement, le SEM recherche en permanence de nouveaux outils, type application, qui permettent d'enrichir l'enseignement.

FAPEO : concernant l'interaction école et parents, carnet de liaison, est-ce que quelque chose est prévu en termes de communication ?

M. Grandjean : c'est prévu, mais pas encore à bout touchant. Pour l'informatique de gestion scolaire, qui concerne notamment la communication avec les parents, les outils actuels sont disparates et mal faits. Un projet de loi pour une solution moderne à ce sujet, déposé en décembre 2016, a été rejeté. Un nouveau projet va être à nouveau déposé en mars, en urgence. La gestion scolaire comprend également les inscriptions des élèves d'où l'urgence pour la prochaine rentrée scolaire.

FAPEO : le SEM a sollicité la FAPEO afin de connaître les besoins des parents en termes d'informations sur les futurs sites internet des écoles. Est-ce que le développement des sites internet des écoles fait aussi partie de ce projet de loi refusé ?

M. Grandjean : non. L'idée pour les sites des écoles c'est qu'ils soient liés à la vie de proximité. Ils devront également permettre un accès facilité à l'information actualisée, via des liens. Le site du DIP est en pleine restructuration. La communication devrait être améliorée.

APE Genêts : est-ce que les enseignants peuvent faire appel au SEM pour des projets plus individuels ?

M. Grandjean : les enseignants peuvent disposer des ressources, mais aussi d'un accompagnement pour une utilisation pédagogique d'une nouvelle technologie ou pour un projet d'école qui fait appel à une nouvelle technologie.

APECO Cayla : à propos de la protection des données et du cadre rappelé encore récemment par le Conseil d'Etat, qu'aucune donnée personnelle ne doit être déposée sur GoogleApp, en 11 CT, le Plan d'étude romand prévoit la rédaction d'un CV contenant des informations personnelles. Lors de transmission d'informations avec les parents, cette protection des données n'est pas respectée ?

M. Grandjean : Les parents ne recevront pas d'informations ils iront les chercher sur un site. Lors de la rédaction de CV et l'utilisation des outils proposés, le cadre est clairement rappelé et accompagné d'un discours de prévention. De plus, sur la plateforme Google, le SEM est administrateur, il peut vérifier les données qui y figurent et intervenir. En ce qui concerne Cayla, une demande a été faite aux parents des élèves pour que l'école ouvre

une boîte aux lettres Google, pour les CV. C'est problématique parce que cette adresse ne va pas se fermer lorsque l'élève quittera le DIP comme c'est le cas avec la messagerie de l'école (en fin de scolarité les données sont retirées). Ce n'est pas à l'école de créer une adresse privée pour l'élève. Dans l'idéal l'Etat devrait créer une adresse citoyenne à chaque personne, garantissant la protection des données.

APE Grottes : est-ce que l'école numérique c'est aussi la programmation, création de sites web, etc. ? Est-ce que l'école promeut les logiciels libres ?

M. Grandjean : c'est le PER (plan d'études romand) qui fixe les objectifs d'apprentissage. Ils sont détaillés dans le plan directeur. Notamment l'utilisation du numérique pour améliorer l'enseignement et ensuite l'enseignement du numérique comme matière. La discipline MITIC fait partie de la formation générale et dans la pratique, au primaire, c'est un peu flou.

Au CO, c'est plus clair parce qu'il y a des disciplines MITIC. En 9^{ème} 1h (bureautique) et en 11^{ème} médias et images (critique de la lecture des médias).

En ce qui concerne l'apprentissage de la technique informatique, comme la programmation, la CIIP (conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse) étudie la possibilité que la programmation devienne une discipline au collège. L'apprentissage de la programmation au primaire est actuellement débattu.

Le SEM a amené, comme démarche innovante au primaire, l'apprentissage de l'observation scientifique et aussi de la programmation à travers la robotique. Des petits robots pédagogiques qui fonctionnent avec un logiciel libre, des malles avec des robots et des fiches pédagogiques sont à disposition des enseignants qui le souhaitent. Le SEM est très favorable aux logiciels libres, utilisés dès que possible, qui approchent une certaine valeur de liberté du savoir. Le SEM a participé à des projets comme le développement du logiciel libre (openboard) pour l'utilisation des tableaux numériques, qui pourra être utilisé gratuitement sur toute la terre (contribution de l'enseignement genevois à l'éducation planétaire). Néanmoins les logiciels libres ne correspondent pas à toutes les utilisations (messageries + plateformes interactives) et demandent des ressources internes très fortes, qu'aujourd'hui le DIP ne possède pas. L'équivalent de la messagerie des élèves Google, auprès de la DGS, coûterait 4 millions au départ + 1 million par année.

APE Genève : y a-t-il un risque au niveau de la sécurité ?

M. Grandjean : le risque zéro n'existe pas. Le paradoxe est que les solutions conformes à la loi, déployées en interne, Etat de Genève, peuvent être moins fiables (sécurisées) que Google, qui investit des millions en matière de sécurisation des données.

retour au point 1. approbation des PV

le procès-verbal du 15 septembre 2016 (C.O.) est approuvé.

le procès-verbal du 13 octobre 2016 (primaire) est accepté après la modification suivante : point 5 : **APE Onex Parc** : lors de discussions avec d'autres parents, l'organisation 2 semaines de vacances en octobre paraît compliquée.

3. Info du comité :

FAPEO : Suite au départ (relayé par la presse) de M. Kolly de la direction générale de l'enseignement obligatoire DCEO, Mme Marchesini le remplace ad intérim depuis le 1^{er} février. Mme Marchesini (ancienne directrice adjointe) est la personne avec les compétences requises pour effectuer ce remplacement au pied levé. Le calendrier des séances de concertation est maintenu.

Calendrier vacances scolaires :

La FAPEO a réagi à la publication des résultats de l'enquête, explication : en 2013, une lettre conjointe GAPP, FAPECO et FAPPO a été envoyée, demandant au magistrat la mise en place d'une commission « rythmes scolaires ». Après le changement de magistrat, Mme Emery Torracinta n'a pas souhaité créer la commission accordée par M. Charles Beer (à l'époque), mais a préféré sonder les parents.

La FAPEO n'a pas été informée des résultats du sondage et n'a pas été invitée à la conférence de presse les présentant.

La réaction concertée avec la FAPPO souligne ainsi notre avis différent de celui porté par le DIP.

Lors de la rencontre avec Mme Anne Emery Torracinta ce fut difficile d'en rediscuter. La magistrate a pris le parti de ne pas effectuer de changement de calendrier. Seuls les ponts du Jeûne Genevois et de l'Ascension seront étudiés puisque sollicités par les sondés. Ce qui va forcément entraîner des discussions sur l'organisation de l'année scolaire et des possibilités de changements.

Les enseignants sont également d'accord d'entrer dans une discussion à propos des rythmes scolaires.

L'ironie est que la FAPEO doit se prononcer à propos du calendrier des vacances 2018/19 qui, pour une fois, est relativement équilibré, meilleur rythme.

Les membres de la FAPEO présents sont d'accord de continuer à demander qu'une discussion globale sur les rythmes ait lieu.

APE Pâquis : comment les parents ont été choisis pour participer au sondage ?

FAPEO : le sondage a été fait par un institut, auprès d'un échantillonnage de parents, sur la base de données scolaires. La FAPEO ne souhaite pas mettre en doute la qualité du sondage, mais la manière dont les parents sondés ont été informés et dans quel but.

Onex Parc : souligne l'interprétation faite des chiffres. Un pourcentage de parents insatisfaits étaient prêt à envisager des changements.

Éducation à la santé :

FAPEO : l'information parue dans les journaux, à propos des cours d'éducation à la santé sexuelle, n'est pas tout à fait correcte :

pour la mise en place du plan « anti harcèlement », le DIP n'a pas prévu de budget, mais a demandé au SSEJ de former des professionnels, avec pour conséquence, une réduction

de certaines interventions dans les établissements. Cela concerne les 30 établissements qui entrent dans le projet « anti harcèlement ». Dans ces établissements les 8P ne suivront pas le programme « Anatole », une sensibilisation à l'abus de substances, en 11^{ème} année, ce sont les 2h qui sont dévolues à la lutte contre l'obésité qui seront supprimées. Chaque élève devrait recevoir la même information et cela pose un problème d'équité. Le DIP discute d'un moyen de rétablir ces cours d'éducation sexuelle dès l'année prochaine.

Le plan « anti harcèlement » doit être ainsi déployé en 3 ans, à raison de 30 établissements par année.

Au collège il n'y aura plus de cours d'éducation sexuelle. Tous les moyens sont transférés pour les classes d'accueil de jeunes mineurs non accompagnés qui n'ont, pour la plupart, jamais reçu de cours d'éducation à la santé.

Diffusion des infos par email

C'est une question d'habitude de fonctionnement des faïtières, avant la fusion.

Au GAPP, à la demande des APE, un tri (philtre) des informations était fait par le secrétariat, les sollicitations étaient nombreuses.

A la FAPECO, il n'y avait pas de secrétariat et la manière de faire était différente.

Dernièrement la FAPEO a été sollicitée pour soutenir un mouvement pour éviter le renvoi, en cours d'année, des familles de migrants.

Comment les membres APE/APECO de la FAPEO souhaitent que le secrétariat procède dans le futur, lors de sollicitation ?

APE Grotte : a fait la demande du point dans l'ordre du jour et souligne plusieurs cas : solidarité Tattes (renvoi migrants) susmentionné et un mail de l'APE Cropettes, dans le cas de la grève des enseignants. La communication entre APE ou avec de tierces personnes et les sollicitations indépendamment de la faïtière sont bienvenues pour le comité de l'APE des Grottes.

De plus, le comité de la FAPEO a fait part d'un projet de texte de la faïtière au sujet des renvois des migrants, demandant de ne pas soutenir l'appel de solidarité Tattes. Des sujets aussi importants devraient être communiqués à toutes les APE/APECO soit par mail ou en AD.

FAPEO : Le comité contacté en amont n'a pas souhaité souscrire à l'appel des Tattes comme membre soutenant, mais de faire une démarche des associations de parents. Solidarité Tattes a décidé de ne pas attendre la position FAPEO et a communiqué à toutes les APE/APECO.

Le secrétariat est attentif à l'utilisation du mailing des APE/APECO, qui est parfois exploité à des fins commerciales.

Les adresses mail ne sont plus disponibles sur le site de la FAPEO, un formulaire de contact est utilisé.

APE Grottes : demande un peu plus d'ouverture et de communication entre les APE/APECO.

FAPEO : qui souhaite réagir à la demande de l'APE des Grottes ?

APE Aire : les observations du comité de la FAPEO en amont sont les bienvenues et permettent ensuite une réflexion des comités des APE/APECO qui sont souvent moins réactifs.

FAPEO : les sujets de fond doivent être discutés un maximum, mais parfois des décisions doivent être prises rapidement ce qui était le cas concernant l'appel de solidarité Tattes.

APE Grotte : la FAPEO va transmettre une prise de position ?

FAPEO : non, le dernier mail envoyé mentionne que la FAPEO ne se positionnera pas et contient un texte argumentaire afin d'aider chaque APE/APECO à se positionner individuellement.

APE Hermance : le comité de la FAPEO a été nommé pour prendre des décisions et représente ses membres. Ce n'est pas le rôle des APE/APECO. D'autant que chacun aura probablement un avis différent.

Les échanges et communications entre APE/APECO sont tout à fait faisables.

APE Grottes : peut-être une meilleure communication doit être envisagée lorsque le comité, tout à fait légitimement, se prépare à prendre position et informe mieux les APE/APECO. Une voix minoritaire peut aussi faire entendre son avis s'il diffère de la majorité.

APECO VU : cette situation de l'appel des Tattes est particulière les APE/APECO ne savaient pas que le comité de la FAPEO avait été sollicité au préalable. C'est pourquoi le comité a informé qu'une prise de position commune allait être communiquée.

FAPEO : En cas de demande par téléphone, le secrétariat doit communiquer rapidement avec les APE/APECO et ne pas attendre que les informations parviennent par un autre biais et ainsi éviter des situations compliquées et des malentendus.

FAPEO : est-ce que l'assemblée souhaite voter sur le mode de diffusion des informations ?

APECO Pinchat : souhaite en parler avec son comité.

FAPEO : un délai est convenu jusqu'à la prochaine assemblée pour que les APE/APECO puissent en discuter au sein de leurs comités. En attendant le secrétariat s'engage à communiquer rapidement en cas de sollicitation.

4. Commissions :

La **commission santé** s'est réunie en janvier. Elle doit être réorganisée par le secrétariat général du DIP et aucune prochaine date n'est prévue.

Discussion au sujet de : **Santé escalade**, beaucoup d'APE ont repris les organisations des entraînements 22 inscrites au programme (suite boycott enseignant de sport). Des APE non inscrites au programme Santé escalade organisent aussi des entraînements. Par exemple à Saint-Jean les familles s'entraînent le week-end.

APE Saint-Jean : précision : l'APE a organisé les entraînements une fois, l'enseignant de gym a repris le flambeau.

APE Corsier : l'APE participe aux entraînements sur temps scolaire et en organise également le week-end.

FAPEO : sur l'impulsion de 2 enseignants délégués, une application a été créée pour les élèves du CO afin de les motiver et de se challenger entre eux. Elle sera utilisable dès la prochaine rentrée, renforcée par un éventuel entraînement collectif.

La FAPEO a proposé une participation à une prochaine pour une présentation aux APECO.

Rencontre avec Anne Emery Torracinta : la discussion a beaucoup porté sur les vacances, comme relaté précédemment.

Orientation : la FAPEO a rencontré l'OFPC (Office pour l'orientation et la formation professionnelle et continue). La FAPEO a ressenti un problème de communication entre les 2 services (OFPC et enseignement obligatoire) du même département, qu'elle a relayé à la magistrate. Sentiment partagé par la FAPPO. Il serait souhaitable que tous les acteurs de l'orientation se rencontrent afin de convenir de la communication avec les familles. Idem pour un plan d'action destiné aux enseignants et aux directions du CO visant une uniformité afin que l'orientation ne dépende pas uniquement des maîtres de classe dont la formation IOSP (information et orientation scolaire et professionnelle) a été réduite à 4h de sensibilisation (auparavant 12h de formation).

La FAPEO propose d'inviter une personne de l'OFPC, pour informer les parents d'un système qui a bien changé et par conséquent de donner une meilleure transmission aux enfants en termes de choix professionnels.

La FAPEO explique avoir à nouveau Problème de comm (plan harcèlement, sanction absence à l'école, l'école numérique...)

APE Grottes : demande si un changement a eu lieu depuis le magistrat précédent.

FAPEO : oui, mais ce n'est pas de la malveillance, en informant la magistrate pense consulter.

Commission camps et sortie scolaire : 1 séance a eu lieu. Depuis le départ de M. Kolly les rencontres sont suspendues.

La demande initiale de la FAPPO était de comprendre les différences entre les collèges concernant le nombre des camps et sorties scolaires et de connaître les buts pédagogiques. Cependant le mandat de cette commission concerne primaire et le CO d'où une certaine incompréhension.

5. Infos des APE/ APECO:

APE Onex-Parc : informe avoir reçu un DVD à propos de prévention sur la drogue, que l'APE a transmis à l'éducatrice de l'école d'Onex-Parc. Avertissement : pas adéquat pour les élèves du primaire et de plus en lien avec l'église de scientologie. Demande que la FAPEO contacte cette association et lui demande d'arrêter ces envois.

FAPEO : va exécuter cette demande et également envoyer un mail à toutes les APE/APECO afin que celles qui ne sont pas présentes ce soir en soient informées.

APE Satigny : informe que d'ici mars, 15 enfants migrants vont arriver à Satigny. L'APE réfléchi a des projets pour une bonne intégration. Idée éventuelle, lors de la semaine à thème, d'un projet d'un tour du monde.

APE Satigny : communication de la présidente de l'APE Satigny, Isabella Sidiqqi, membre déléguée de la FAPEO auprès du Jury-école et culture : elle continue sont mandat et relaye que « tout roule ».

APE Aire : questionne à propos des films projetés en classe. Les enseignants ne semblent pas tenir compte des âges suggérés.

FAPEO : invite les APE/APECO à rappeler aux enseignants que le site FILMAGE (ancien site de la commission cinéma qui s'occupait de fixer les âges) dispose d'une liste de films et d'âges conseillés.

APECO Cayla : informe de l'existence du site de la CIP avec des fiches pédagogiques extrêmement bien faites.

APE Pâquis : informe que des parents se sont plaints, les enfants regardent des films au parascolaire, sans leur accord au préalable.

Ape Veyrier : annonce que le Conseil d'établissement a cessé de se réunir. Cependant ne nouvelle instance de concertation « parole » (parents-école) est né. Les membres permanents sont : 2 parents par école (membre des APE), la directrice, 1 maître adjoint, 1 enseignant, au besoin la commune, le GIAP et le concierge. La durée du mandat est souple, les membres permanents peuvent se faire remplacer ponctuellement. Les sujets sont amenés par tous. Le côté moins formel permet une parole plus libérée.

APE Pâquis informe de la difficulté à trouver une date. De plus une nomination de parents, au sein du comité, délégués au COET est compliquée. Peut-être le témoignage de Veyrier pourrait faciliter les discussions.

APE St-Jean/Devin-du-Village : informe que le COET n'existe plus, mais que des rencontres ponctuelles ont lieu entre la directrice et l'APE, le jeudi après-midi, horaire qui ne convient pas aux autres parents. Souligne le manque de souplesse de la directrice.

APE Libellules : informe que 2 séances de l'organe de concertation ont eu lieu. En parallèle, l'APE participe à la commission famille-école, les participants sont : les parents, le maître adjoint, les enseignants, le GIAP, l'infirmière scolaire et le concierge.

APE Onex-Parc : informe que le COET a également changé d'étiquette, mais fonctionne bien et se réunit environ 3 fois dans l'année.

APE Gd-Saconnex : informe que l'instance de concertation fonctionne bien.

APE Genêts : une réunion entre l'APE et les enseignants a eu lieu, la concertation se met en place.

APE Corsier : demande si une nouvelle information a été donnée aux directions qui semblent attendre pour avancer.

FAPEO : rien de nouveau depuis décembre, seulement le mot d'ordre de la DGEO et la volonté du maintien de la concertation avec les parents.

APE Genets : le 21 février à l'école des Genêts aura lieu un café de parents sur le thème de harcèlement, en collaboration avec l'APE Petit-Saconnex/Budé-les-Crêts.

FAPEO : des flyers sont à disposition à la sortie, idem pour les prochains cafés de parents agendés.

6.Divers :

Caroline Dommen APE Charmilles/Charles-Giron recherche des APE avec qui échanger à propos **des jardins potagers à l'école**.

Orientation à disposition une nouvelle brochure décrivant tout ce qui est fait au cycle d'orientation.

Site FAPEO : orientation, dates des ateliers parents qui proposent des rencontres avec des personnes spécialisées, afin d'aider son enfant à s'orienter.

Zoom métier à la cité des métiers : dates disponibles sur le site de la FAPEO ou de l'OFPC.

Le 9 mars à la maison de quartier de Saint-Jean aura lieu l'assemblée générale extraordinaire, **approbation des comptes du GAPP, dissolution et clôture des comptes de la FAPECO**, moment de partage anciens comités, apéritif convivial.

Datak jeu en ligne pour maîtriser les données personnelles (RTS)

<https://www.rts.ch/info/suisse/8235789-la-rts-lance-datak-le-jeu-qui-interroge-notre-gestion-des-donnees.html>.

La **FAPERT** organise un colloque, le samedi 29 avril 2017, sur le thème « soutien aux parents lors du choix professionnel de leurs enfants. Mise en œuvre d'offres efficaces avec les partenaires ».

Fin de séance : 22h22